

40^ePRE-SESSION EPU GENEVE, NOVEMBRE 2021

1- Présentation de l'organisation

- Cette déclaration est faite au nom l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti-OCNH. Une organisation de défense et de promotion des droits humains, siégeant à Port-au-Prince à la rue J. Roumain Delmas 33 , créée par un groupe de défenseurs des droits humains engagés dans la lutte pour le changement social, désireux de contribuer à l'avènement d'une Haïti nouvelle, juste, égalitaire bref, transformer Haïti en un vrai Etat de Droit. L'OCNH dispose d'une expertise dans la défense des droits de la personne, les enquêtes sur la situation des droits humains en Haïti et les interventions auprès des groupes vulnérables et à besoin particulier. L'OCNH compte aussi à son actif des actions de sensibilisation et de plaidoyers pour le respect des droits de l'homme et la construction de l'Etat de Droit.
- Pour arriver à concrétiser ses valeurs fondatrices, l'OCNH entreprend les actions suivantes :
- Éducation et sensibilisation de la population autour de leurs Droits et Devoirs (éducation civique);
- Promotion et Défense des Droits Humains ;
- Promotion de l'État de Droit ;
- Lutte contre l'impunité, la corruption pour la transparence dans la gestion des finances publiques en Haïti;
- Mise en place d'un service de monitoring et d'assistances juridiques pour identifier les violations des Droits humains et accompagner les victimes.

En ce concerne la façon dont la consultation nationale a été menée pour ce troisième cycle de l'EPU .

Nous avons pris notes des efforts consentis par l'Etat qui a organisé une journée de consultation nationale dans laquelle nous n'avons pas remarqué malheureusement la présence de l'Office de la protection du citoyen et de la Citoyenne O.P.C en sa qualité de l'Institution Nationale des Droits Humains – INDH en Haïti, une institution combien importante dans le processus d'évaluation de la mise œuvre des recommandations acceptées par Haïti lors du dernier cycle de l'EPU.

2- Plan de la présentation

Cette présente communication va axer sur Violences basés sur le genre , les droits économiques socio-culturelles

3- Présentation

I. Situation de Violences basés sur le genre- VBG.

A- Suivi du dernier EPU

Lors du deuxième cycle de l'examen périodique universel d'Haïti, l'État haïtien a accepté 175 recommandations. Parmi ces 175 recommandations, deux sont spécifiques aux violences basées sur le Genre. Ces deux recommandations qui sont les suivantes :

115.68 Adopter des politiques et Dispositions juridiques visant à Promouvoir les droits des femmes et Renforcer celles qui existent, en Particulier en vue de renforcer L'autonomie des femmes et leur Participation à la vie politique, Économique et sociale, eu égard à leur Rôle fondamental dans le développement D'une nation (Nicaragua) ;

115.69 Poursuivre ses efforts visant à Promouvoir l'égalité entre les sexes, Notamment prendre des mesures Concrètes pour lutter contre les Nombreuses violences faites aux femmes (Norvège)

Ces deux recommandations ont fait l'objet d'un intérêt particulier, et l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti-OCNH a conduit des activités de monitoring et de recherche sur VBG en pendant 5 mois Notamment dans 12 communes du département Nord- Est du pays : il s'agit Fort-Liberté , Perches, Ferrier, Ouanaminthe, Capotille, Mont-Organisé, Trou-du-Nord, Caracol, Sainte-Suzanne, Terrier-Rouge, Vallières et Carice afin d'observer et analyser la situation et constater les interventions de l'Etat.

Parlons des données trouvés de ce recherche :

La violence faite aux femmes et aux filles en Haïti durant ces dernières années demeurent très élevées et s'expriment dans toutes les couches de la société sans distinction de statut économique, du niveau éducatif et du clivage urbain-rural. Quelques données permettant d'illustrer cette tendance lourde .

À travers une enquête menée par ERAMUS , L'OCNH a collecté des informations de pourcentage des femmes qui déclarent avoir subi des Violences conjugales a été estimé 12% 2012 et demeure inchangé. Cependant , on note une baisse de violences subies par les hommes dont le pourcentage est passé de 20 % à 11% dans au cours de la même période. Les violences physiques des femmes concernant 29 % des femmes en âge de procréer et 26, 2 % des filles en âge de 15 à 17 ans . Dans 45 % des cas , l'acte de violences est le fait du partenaire intime. En 2016 , 12, 5% des femmes Haïtiennes ont subi de violences sexuelles et environs un quart d'entre elles sont des filles âgées de 15 à 17 ans. 31% des femmes subissent plusieurs types de violences qui sont autant d'éléments de pressions psychologique (jalousie excessive, infidélité assumée, limitation de contact avec l'extérieur ou famille, et contrôle strict des déplacements) dont le but ultime est d'exercer un contrôle ultime sur elles. 32 p% des filles de 15 à 17 ans ont subi des Violences physique et sexuelle. 35% des femmes vivent en couples sont survivantes de violence conjugale. Dans 37 pour cent des Cas , génèrent de blessures graves. De plus, 60% des survivants de violences sexuelles sont âgés de moins de 18 ans ; le taux de grossesses chez les adolescentes est de 14,9% ; 24% des adolescentes justifient la violence dans certaines circonstances et 4% des femmes âgées de 18 à 24 ans avouent avoir reçu de l'argent, de la nourriture et des cadeaux en échange de faveurs sexuelles.

Recommandation :

1. *Recommander à l'État de prendre des mesures et Mobiliser les communautés dans la lutte contre les violences basées sur le genre*
2. *Recommander à l'Haïtien de renforcer et faire la promotion de leadership féminine tel que prévu dans la constitution haïtienne, les traités et les conventions internationales ratifiées par Haïti.*
3. *Recommander à l'Etat Haïtien à faire la promotion de l'égalité des sexes au sein des institutions de l'État et de la société civile, à contribuer à promouvoir la révision des lois discriminatoires à l'égard des femmes*
4. *Recommander à l'Haïtien à contribuer à la promotion des politiques publiques de protection sociale ciblant les femmes et les filles issues de communautés vulnérables des différentes régions du pays*

2. Présentation

I. Situation Sociaux Économiques et Culturels..

A- Suivi du dernier EPU

Lors du deuxième cycle de l'examen périodique universel d'Haïti, l'État haïtien a accepté 175 recommandations. Parmi ces 175 recommandations, une recommandation est spécifique Droits Sociaux Économiques et Culturel DESC . Cette recommandation qui est la suivante :

115.49 Poursuivre ses efforts de mise en Œuvre du Plan stratégique national de Développement, qui permettra de Renforcer les droits économiques, Sociaux et culturels, en particulier en Eliminant la pauvreté et en assurant L'accès à l'éducation et aux services de Santé (Libye) ;

B- Droits Sociaux Économiques et Culturels en Haïti

La Constitution et les instruments internationaux font de l'Etat haïtien le garant de la jouissance par tous des droits fondamentaux et inaliénables. L'administration centrale du pays a donc obligation de prendre des mesures de défense et de protection des droits de l'homme. La Constitution Amendée de 1987 et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ratifié par Haïti en 2012 permettent de fixer de manière précise la responsabilité de l'Etat dans l'élaboration de toute loi et/ou la mise en œuvre de politiques visant à améliorer la situation des droits de l'homme en Haïti. Les droits économiques, sociaux et culturels font partie intégrante du droit international des droits de l'homme. Ils traitent des conditions sociales et économiques nécessaires à une vie digne et libre. Sont touchés par cette catégorie de droits : le travail, la sécurité sociale, la santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau, le logement, la nécessité de vivre dans un environnement sain et la culture. En 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration

universelle des droits de l'homme confère à chaque être humain des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux de base. En 1966, les droits économiques, sociaux et culturels furent consacrés comme droits légitimes dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Ce dernier reste le traité fondateur en ce qui concerne les DESC. Il reconnaît les droits à l'Autodétermination (art. 1^{er}) ; à l'Égalité des hommes et des femmes (art. 3) ; au Travail et conditions favorables de travail (art. 6 et 7) ; de constituer des syndicats et d'y adhérer (art. 8) ; à la Sécurité sociale (art. 9) ; à la Protection de la famille, de la mère et de l'enfant (art. 10) ; au Niveau de vie suffisant, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants (art. 11) ; au meilleur état de santé et les meilleurs soins de santé qu'il soit possible d'atteindre (art. 12) ; à l'Éducation (art. 13) ; à l'Enseignement primaire, gratuit et obligatoire (art. 14) ; à la Participation à la vie culturelle ; bénéfice du progrès scientifique ; bénéfice de la protection des productions scientifiques, littéraires ou artistiques dont l'individu est l'auteur (art. 15). **De plus la recommandation 115.49 Poursuivre ses efforts de mise en Œuvre du Plan stratégique national de Développement, qui permettra de Renforcer les droits économiques, Sociaux et culturels, en particulier en Eliminant la pauvreté et en assurant L'accès à l'éducation et aux services de Santé (Libye) ;**

Les droits économiques, sociaux et culturels sont acquis par tous les êtres humains à la naissance sans distinction aucune de race, d'origine sociale ni d'orientation religieuse ou sexuelle. Il relève de la responsabilité de l'Etat haïtien de veiller à l'accessibilité à ces droits qui après leur ratification font partie du cadre normatif national. Malheureusement, la situation des droits de l'homme en Haïti reste alarmante. Il y a fort à faire au regard des 175 recommandations adressées par les Etats membres des Nations Unies lors de l'Examen Périodique Universel (EPU) en novembre 2016. Il y a beaucoup à faire pourtant les responsables étatiques tardent à passer à l'acte

Haïti est un pays de la caraïbe avec une population d'environ 11 millions de personnes dont 42% est âgée de moins de 18 ans. La moitié de la population vit dans la zone urbaine. C'est le pays le plus pauvres de l'hémisphère occidentale avec un PIB 870\$ en 2018 et IDH de 163 sur 188 pays . Selon la Banque mondiale en 2012 , le pays affichait un taux nationale de pauvreté de 58, 5 % moins de 2 , 41 dollars américains par jour et d'extrême pauvreté 23 B % (moins de 1, 23 dollars par jour. Environ 60% des Haïtiens vivent en dessous su seuil de la pauvreté et 24% sou le seuil de pauvreté extrême. Le pays devait connaître une modeste accélération de la croissance économique en 2017-2018 sous impulsion du secteur agricole. La campagne agricole de printemps a été affecté par la sécheresse qui a eu des répercussions néfaste sur la sécurité alimentaire. La situation macroéconomique s'est fragilisée davantage avec la monétisation du déficit budgétaire. Gourde à continuer de se déprécier par rapport au dollar américain et l'inflation demeure élevée.

Recommandations :

- 1- **Recommander à l'Etat Haïtien la mise en Œuvre du Plan stratégique national de Développement au regard de l'article 19 de la constitution de 19 mars 1987 qui**

permettra de Renforcer les droits économiques, Sociaux et culturels, en particulier en Eliminant la pauvreté et en assurant L'accès à l'éducation et aux services de Santé.